Rapport annuel

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA RIVE GAUCHE DE LA VIENNE

Prix & Qualité

service de l'assainissement collectif

DU SERVICE PUBLIC

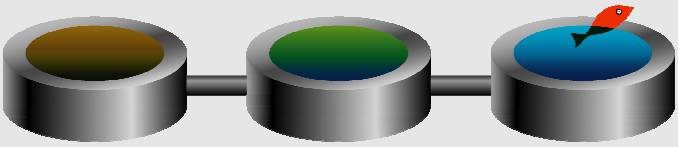

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'exercice 2011 présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

EXERCICE
2011

Copyright © 1996-2010 Diadème Ingénierie
et Ministère de l'Agriculture et de la Pêche
DDT d'Indre-et-Loire
Service de l'Eau et des Ressources Naturelles

Document établi le 6 juin 2012

Prix & Qualité
service de l'assainissement collectif
DU SERVICE PUBLIC

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA RIVE GAUCHE DE LA VIENNE

Rapport annuel

EXERCICE
2011

Sommaire

- **CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC 3**
  - ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE 3
  - CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE 3
  - PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE 3
  - NOMBRE D'ABONNEMENTS 3
  - VOLUMES FACTURES 4
  - CARACTERISTIQUES DU RESEAU DE COLLECTE 5
  - OUVRAGES D'EPURATION DES EAUX USEES 5
  - GLOSSAIRE 10
- **TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC 11**
  - FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR 11
  - PRIX DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 11
  - LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF TARIF HORS REDEVANCE DE MODERNISATION DES RESEAUX DE COLLECTE 13
  - EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2008 14
  - LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF Y COMPRIS REDEVANCE MODERNISATION 15
  - RECETTES D'EXPLOITATION 16
- **INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE 17**
  - TAUX DE DESSERTE PAR DES RESEAUX DE COLLECTE D'EAUX USEES 17
  - CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU 18
  - CONFORMITE DE LA COLLECTE 18
  - CONFORMITE DES EQUIPEMENTS D'EPURATION 18
  - CONFORMITE DE LA PERFORMANCE DES OUVRAGES D'EPURATION 19
  - CONFORMITE DE L'EVACUATION DES BOUES 19
- **FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE 20**
  - TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE 20
  - ETAT DE LA DETTE 20
  - AMORTISSEMENTS REALISES 20
- **ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE 21**
  - AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE 21
  - OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE 21
- **PRIX GLOBAL DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT 22**
  - PRIX GLOBAL : CANDES SAINT MARTIN 23
  - PRIX GLOBAL : LERNE 24
  - PRIX GLOBAL : MARCAY 25
  - PRIX GLOBAL : MARCAY 26
  - PRIX GLOBAL : SAINT GERMAIN SUR VIENNE 27
  - PRIX GLOBAL : SEUILLY 28
  - PRIX GLOBAL : THIZAY 29

Caractérisation technique du service public de l'assainissement collectif

ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

La COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA RIVE GAUCHE DE LA VIENNE regroupe les communes de CANDES SAINT MARTIN, CINAIS, COUZIERS, LA ROCHE CLERMAULT, LERNE, MARCAY, SAINT GERMAIN SUR VIENNE, SEUILLY et THIZAY.
Les communes concernées par la compétence assainissement collectif sont les suivantes : CANDES SAINT MARTIN, LERNE, MARCAY, SAINT GERMAIN SUR VIENNE, SEUILLY et THIZAY.

CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société SAUR en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1er juillet 2007. La durée du contrat est de 10 ans. Il prend fin le 30 juin 2017.

PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

Les prestations confiées à la société SAUR sont les suivantes :

Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations
Gestion des abonnés	accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Entretien	de l'ensemble des ouvrages
Renouvellement	des équipements électromécaniques

La collectivité prend en charge :

Renouvellement	de la voirie, des collecteurs, du génie civil

NOMBRE D'ABONNEMENTS

Abonnements	2010	2011	Variation
Nombre d'abonnements domestiques	343	352	+2,62 %

- *Evolution du nombre total d'abonnements*

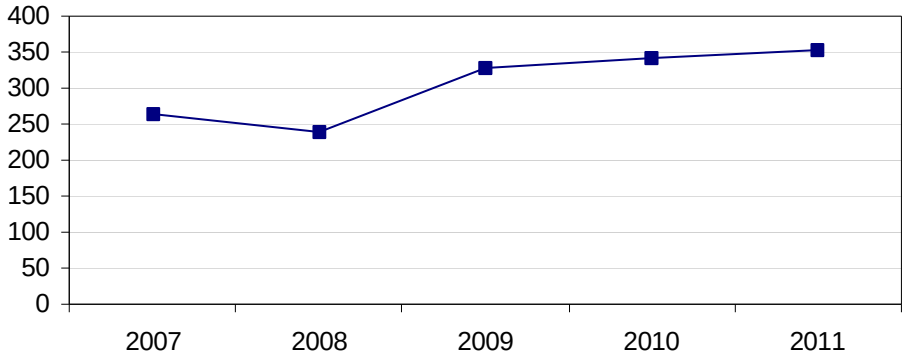

- *Répartition des abonnés par commune*

CANDES SAINT MARTIN	116
MARCAY	49
SAINT GERMAIN SUR VIENNE	53
SEUILLY	99
THIZAY	35
Total des abonnés	**352**

VOLUMES FACTURES

Volumes facturés [m³]	2010	2011	Variation
- aux abonnés domestiques	47 283	38 391	-18,81 %
- aux abonnés non domestiques	0	0	
Total des volumes facturés	**47 283**	**38 391**	**-18,81 %**

- *Evolution des volumes facturés aux abonnés*

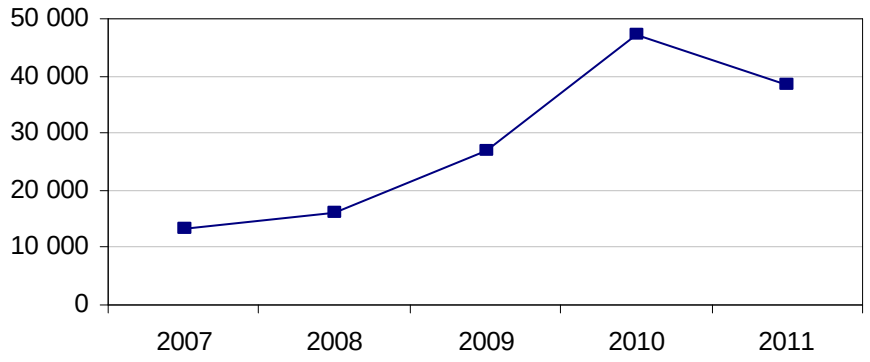

CARACTERISTIQUES DU RESEAU DE COLLECTE

- *Linéaire de canalisations de collecte des eaux usées*

Linéaire [km]	2010	2011	Variation
Réseau séparatif	11,318	11,204	-1,01 %
Réseau unitaire	0		

OUVRAGES D'EPURATION DES EAUX USEES

Le service gère 6 ouvrages d'épuration.

- *LERNE - Station d'épuration Lotissement*

Traitement des effluents
Type de station : Traitement biologique par filtre à sable
Commune d'implantation : LERNE
Lieu-dit : Lotissement
Capacité nominale : 130 Equivalent habitant

Capacités nominales d'épuration

Paramètre	DBO5	Débit
Capacité	7,8 kg/j	19,5 m³/j

Quantité de boues issues de cet ouvrage [tMS]

	2010	2011	Variation
Tonnage de boues produites (chaulées) en tonnes de matière sèche	0		

- *LERNE - Station d'épuration Le Bourg*

Traitement des effluents
Type de station : Traitement simple : physique ou physico-biologique
Commune d'implantation : LERNE
Lieu-dit : Le Bourg
Capacité nominale : 60 Equivalent habitant

Capacités nominales d'épuration

Paramètre	DBO5	Débit
Capacité	3,6 kg/j	8,5 m³/j

Quantité de boues issues de cet ouvrage [tMS]

	2010	2011	Variation
Tonnage de boues produites (chaulées) en tonnes de matière sèche	0		

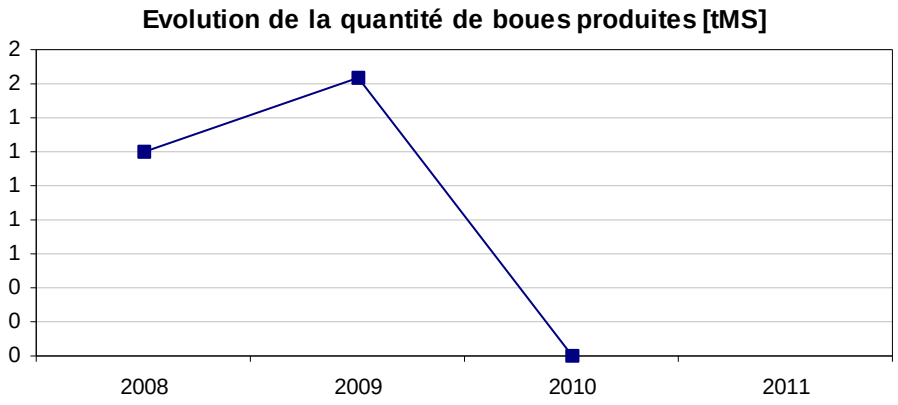

- *MARCAY - Station d'épuration Les Champs de Tours*

Traitement des effluents
Type de station : Traitement biologique par filtre planté
Commune d'implantation : MARCAY
Lieu-dit : Les Champs de Tours
Capacité nominale : 350 Equivalent habitant
La population raccordée à la station d'épuration est de : 145 habitants

Capacités nominales d'épuration

Paramètre	DBO5	DCO	Débit
Capacité	21 kg/j	42 kg/j	52,5 m³/j

Charges reçues par l'ouvrage

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	NGL	Pt	Débit
Rendement de la station d'épuration	99 %	91 %	93 %	94 %	91 %	-17 %	Sans objet

Conclusions du SATESE :
Pas de boues évacuées depuis la mise en service de la station.
Le fonctionnement est satisfaisant. La qualité de rejet correspond aux performances attendues sur ce type de dispositif épuratoire. L'effluent rejeté respecte les normes en concentration pour tous les paramètres concernés, à savoir les matières oxydables, les matières en suspension et l'azote kjeldahl. Les rendements épuratoires sont très bons (plus de 91 %).
La station se situe à moins de la moitié de sa capacité organique (pollution reçue).
Les volumes collectés se situent à 33 m3/j soit les 2/3 de la capacité hydraulique de la station : environ 15 m3 proviennent des 145 habitants raccordés, 12 m3 du château de Marçay et 6 m3 ont pour origine des apports parasites (pluies de 5 mm).

Quantité de boues issues de cet ouvrage [tMS]

	2010	2011	Variation
Tonnage de boues produites (chaulées) en tonnes de matière sèche	0		

- *SAINT GERMAIN sur Vienne - Station d'épuration La Chaussée*

Traitement des effluents
Type de station : Traitement biologique par disques biologiques
Commune d'implantation : SAINT GERMAIN SUR VIENNE
Lieu-dit : Rue Michel Blanc
Capacité nominale : 160 Equivalent habitant
La population raccordée à la station d'épuration est de : 99 habitants

Capacités nominales d'épuration

Paramètre	DBO5	DCO	Débit
Capacité	9,6 kg/j	19,2 kg/j	19 m³/j

Prescriptions de rejet
Milieu récepteur du rejet : un fossé puis la rivière la Vienne

Charges reçues par l'ouvrage

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	NGL	Pt	Débit
Charges brutes de substances polluantes collectées							10 m³/j
Rendement de la station d'épuration	98 %	95 %	97 %	96 %	49 %	45 %	Sans objet

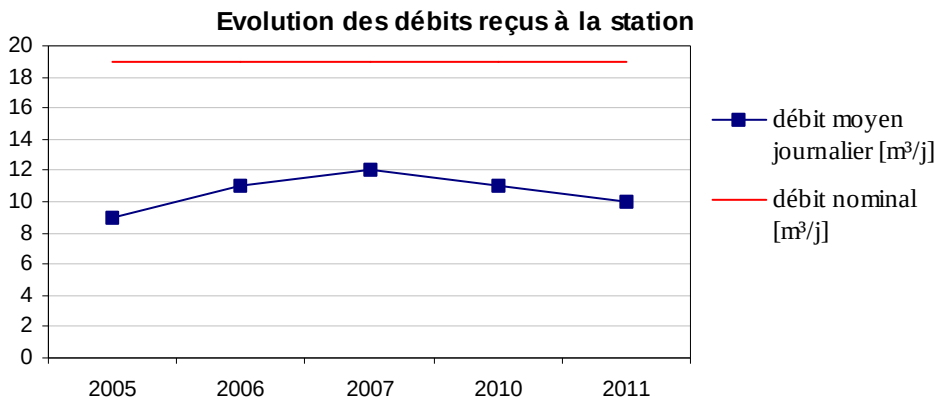

Conclusions du SATESE :
Le fonctionnement de la station est satisfaisant. La qualité de rejet correspond aux performances attendues de ce type de dispositif épuratoire. L'épuration est excellente sur les matières oxydables, les matières en suspension et l'azote réduit, permettant de respecter la réglementation en vigueur (arrêté du 22 juin 2007). A souligner la constance et la fiabilité de la qualité du rejet depuis plusieurs années.
La moyenne annuelle des volumes collectés se situe à 10 m3/j, soit un peu plus de la moitié de la capacité hydraulique de la station (19 m3/j) : cette moyenne est relativement stable d'un mois sur l'autre ainsi que par rapport aux années précédentes.

Quantité de boues issues de cet ouvrage [tMS]

	2010	2011	Variation
Tonnage de boues produites (chaulées) en tonnes de matière sèche	1,2	0,96	-20,00 %

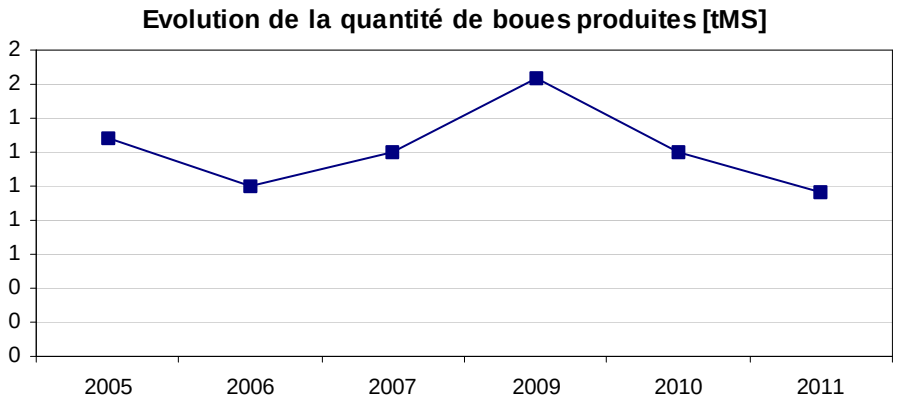

- *SEUILLY - Station d'épuration Les Cassons*

Traitement des effluents
Type de station : Traitement biologique par disques biologiques
Commune d'implantation : SEUILLY
Lieu-dit : Les Cassons
Capacité nominale : 800 Equivalent habitant
La population raccordée à la station d'épuration est de : 136 habitants

Capacités nominales d'épuration

Paramètre	DBO5	DCO	Débit
Capacité	48 kg/j	96 kg/j	120 m³/j

Prescriptions de rejet
Milieu récepteur du rejet : Le Quicampoix

Charges reçues par l'ouvrage

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	NGL	Pt	Débit
Charges brutes de substances polluantes collectées							31 m³/j
Rendement de la station d'épuration	99 %	96 %	100 %	97 %	46 %	94 %	Sans objet

Conclusions du SATESE :
Pas de boues produites en 2011.
Le fonctionnement de la station est satisfaisant. Les tests montrent une bonne qualité de rejet dans le ruisseau. Les normes de rejet sont respectées sur tous les paramètres et les rendements épuratoires sont très bons sur les matières oxydables (DBO5, DCO), les matières en suspension (MES), l'azote réduit (comprenant l'ammoniaque) et le phosphore total.
Des passages en trop-plein en amont du filtre tambour restent toujours observés. Le fossé d''infiltration compense des "défaillances" de cet équipement mais les boues s'accumulent plus rapidement dans ce fossé (curages réguliers à envisager), ce qui n'était pas la fonction initiale du fossé d''infiltration.
La station se situe à moins de 30 % de sa capacité organique, valeur stable depuis quelques années.
La moyenne annuelle des volumes collectés se situe à 31 m3/j soit moins de 30 % de la capacité hydraulique de la station. A souligner une relative stabilité des volumes collectés d'un mois sur l'autre, excepté une baisse en juillet et surtout en août (fermeture de l'IME).

Quantité de boues issues de cet ouvrage [tMS]

	2010	2011	Variation
Tonnage de boues produites (chaulées) en tonnes de matière sèche	0		

- *THIZAY - Station d'épuration Le Bourg*

Traitement des effluents
Type de station : Traitement biologique par filtre à sable
Commune d'implantation : THIZAY
Lieu-dit : LE BOURG
Capacité nominale : 100 Equivalent habitant
La population raccordée à la station d'épuration est de : 85 habitants

Capacités nominales d'épuration

Paramètre	DBO5	Débit
Capacité	6 kg/j	15 m³/j

Prescriptions de rejet
Milieu récepteur du rejet : La Vienne

Charges reçues par l'ouvrage

Paramètre	Débit
Charges brutes de substances polluantes collectées	9 m³/j

Conclusions du SATESE :
Pas de boues produites en 2011.
L'analyse du fonctionnement de la station est très difficile car il n'y a pas de rejets. Par conséquent, il n'est pas possible d'apprécier la qualité du rejet et donc de pouvoir connaître précisément le fonctionnement de la station. Concernant l'état de certains ouvrages et équipements, il est urgent de procéder à leur réparation et/ou remplacement.
Compte-tenu de cette situation, il apparaît opportun d'engager une réflexion plus globale sur le devenir de cette station d'épuration.
La moyenne annuelle des volumes collectés se situe à 9 m3/j soit 60 % de sa capacité hydraulique (sous réserve que sa capacité nominale soit bien de 100 EH, 15 m3/j, 6 kg de DBO5/j).
Compte-tenu du nombre de branchements (40), la station devrait se situer à environ 60 % de sa capacité organique. A noter qu'il est prévu 13 branchements supplémentaires.

Quantité de boues issues de cet ouvrage [tMS]

	2010	2011	Variation
Tonnage de boues produites (chaulées) en tonnes de matière sèche	0		

GLOSSAIRE

Equivalent habitant : rejet de 60 grammes de DBO5 par jour.

DBO5 : Demande biologique en oxygène pendant 5 jours.
DCO : Demande chimique en oxygène.
MES : Matières en suspension.
NKj : Azote Kjeldhal.
NGL : Azote global.
Pt : Phosphore total.

tMS : tonne de matière sèche

Tarification et recettes du service public de l'assainissement collectif

FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.
Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes :

Date de la délibération	Objet
14/06/2007	Tarification du traitement des eaux usées sur les communes de Candes St Martin, St Germain sur Vienne, Thizay, Marçay à compter du 01/07/2007, et Seuilly à compter du 01/01/2008.
14/06/2007	Délégation de service public - Choix du délégataire.
26/09/2008	Rapport 2007 sur le prix et la qualité du service.
06/03/2009	Budget annexe assainissement des eaux usées - Assainissement collectif - Tarification.
08/06/2009	Budget annexe assainissement - Cas de surconsommation eau potable - Degrèvement proportionnel de la redevance pour traitement des matières de vidange.
08/06/2009	Budget annexe assainissement - Cas de surconsommation eau potable - Dégrèvement proportionnel de la taxe assainissement collectif - Part proportionnelle.
08/06/2009	Budget annexe assainissement des eaux usées - Tarification à compter du 1er juillet 2009.
18/10/2010	Mesures de dégrèvement en cas de surconsommation reconnue par la collectivité
18/10/2010	RPQS 2009.
15/12/2010	Taxe de raccordement Candes Saint Martin 3ème tranche et Thizay 2ème tranche
20/10/2011	Eau potable - Rapport prix et qualité du service 2010

Les tarifs concernant la part de la société SAUR sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Au 1er janvier 2012, la formule d'indexation appliquée conduit à une variation de 6,34 % par rapport aux tarifs de base établis au 1er juillet 2007.
Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujetti à la TVA.

PRIX DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le prix du service comprend :
- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.
Les volumes sont relevés annuellement.
Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

- *Redevance de modernisation des réseaux de collecte*

La redevance de modernisation des réseaux de collecte est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par l'agence de l'eau. Elle est unique sur l'ensemble du service.

	1er jan 2011	1er jan 2012
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	0,1520	0,2000

LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF Tarif hors redevance de modernisation des réseaux de collecte

- *Evolution du tarif de l'assainissement collectif*

	Désignation	1er jan 2011	1er jan 2012	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	77,42	79,76	+3,02 %
Part proportionnelle [€ HT/m³]	le m³	0,444	0,457	+2,93 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	116,00	116,00	0,00 %
Part proportionnelle [€ HT/m³]	le m³	0,95	0,95	0,00 %
Redevances et taxes				
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

- *Composantes de la facture d'un usager de 120 m³*

	1er jan 2011	1er jan 2012	Variation
Exploitant	130,70	134,60	+2,98 %
Collectivité	230,00	230,00	0,00 %
TVA	19,84	20,05	+1,06 %
Total [€ TTC]	**380,54**	**384,65**	**+1,08 %**

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+1,08 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : 3,21 €/m³

Répartition au 1er janvier 2012

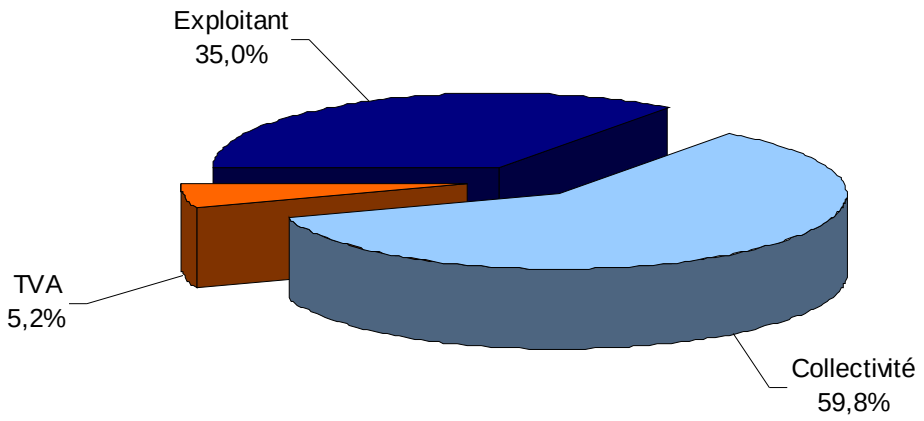

EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2008

Composantes de la facture d'un usager consommant 120 m³ (valeurs au 1er janvier de chaque année hors TVA et hors redevance pollution).

Année	Exploitant [€]	Collectivité [€]	Tiers [€]	Total hors TVA [€]
2008	142,20	230,00	0,00	372,20
2009	129,52	230,00	0,00	359,52
2010	131,06	230,00	0,00	361,06
2011	130,70	230,00	0,00	360,70
2012	134,60	230,00	0,00	364,60

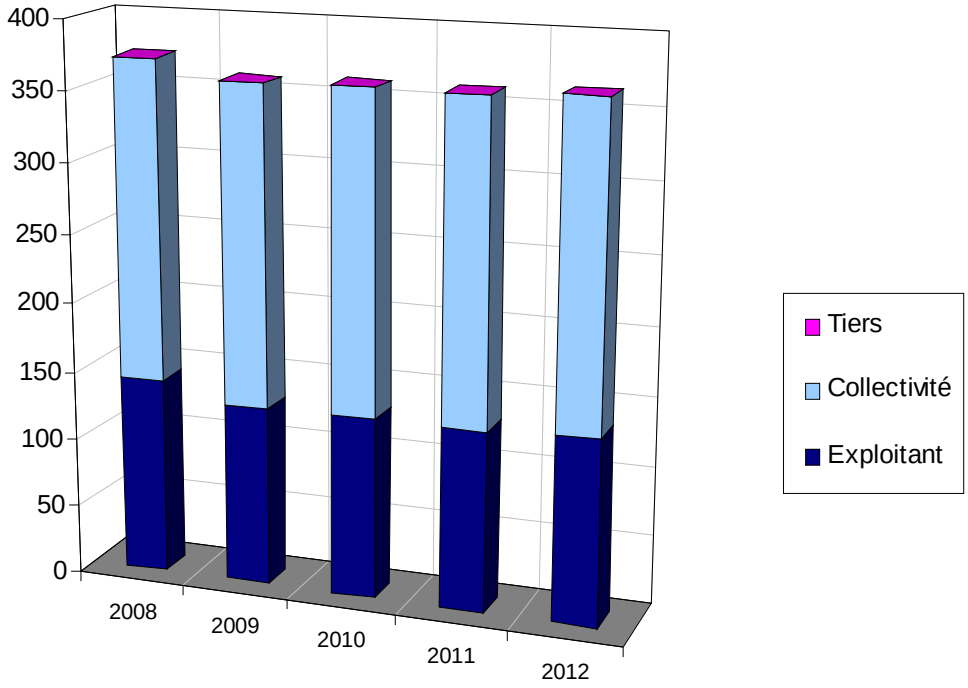

LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF y compris Redevance modernisation

- *Evolution du tarif de l'assainissement collectif*

	Désignation	1er jan 2011	1er jan 2012	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	77,42	79,76	+3,02 %
Part proportionnelle [€ HT/m³]	le m³	0,444	0,457	+2,93 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	116,00	116,00	0,00 %
Part proportionnelle [€ HT/m³]	le m³	0,95	0,95	0,00 %
Redevances et taxes				
	Redevance de modernisation des réseaux de collecte	0,152	0,20	+31,58 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

- *Composantes de la facture d'un usager de 120 m³*

	1er jan 2011	1er jan 2012	Variation
Exploitant	130,70	134,60	+2,98 %
Collectivité	230,00	230,00	0,00 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	18,24	24,00	+31,58 %
TVA	20,84	21,37	+2,54 %
Total [€ TTC]	**399,78**	**409,97**	**+2,55 %**

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+1,08 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : 3,42 €/m³

Répartition au 1er janvier 2012

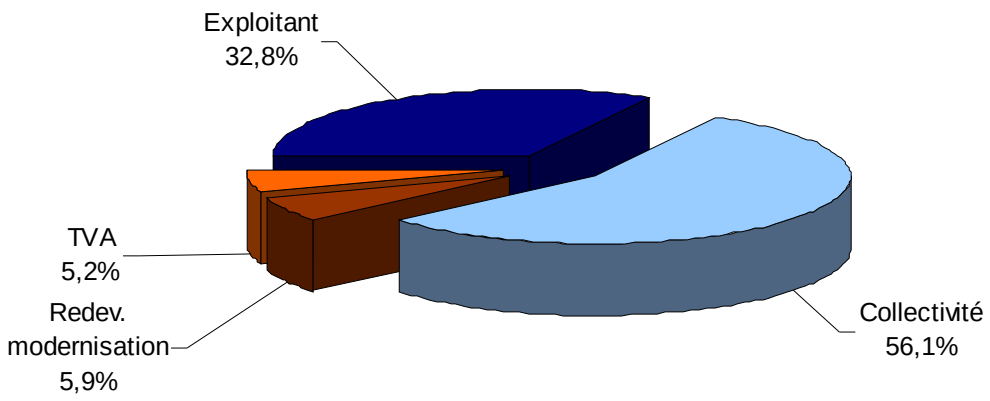

RECETTES D'EXPLOITATION

- *Recettes de la collectivité*

	2010	2011	Variation
Recettes liées à la facturation des abonnés			
Redevances eaux usées domestiques	51 548,00 €	73 709,37 €	+42,99 %
dont abonnements		42 400,76 €	
Recettes pour boues et effluents importés *		575,18 €	
Régularisations (+/-)		- 928,69 €	
Total recettes liées à la facturation des abonnés	51 548,00 €	73 355,86 €	+42,31 %

- *Recettes de l'exploitant*

	2010	2011	Variation
Recettes liées à la facturation des abonnés			
Redevances eaux usées domestiques		42 930,22 €	
dont abonnements		28 300,83 €	
Régularisations (+/-)		- 165,15 €	
Total recettes liées à la facturation des abonnés	0,00 €	42 765,07 €	
Autres recettes			
Produit des travaux exclusifs	1 300,00 €		
Total des recettes	1 300,00 €	42 765,07 €	

Indicateurs de performance du service de l'assainissement collectif

TAUX DE DESSERTE PAR DES RESEAUX DE COLLECTE D'EAUX USEES

Il est défini par l'arrêté du 2 mai 2007 comme le nombre d'abonnés du service public d'assainissement collectif rapporté au nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif dans l'agglomération d'assainissement au sens de l'article R. 2224-6 du code général des collectivités territoriales
Un abonné est compté comme desservi par un réseau d'assainissement dès lors qu'un réseau existe devant l'immeuble.

	2010	2011	Variation
Taux de desserte	33 %	98 %	+197,84 %

CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

Les grands ouvrages - réservoirs, stations de traitement, pompages... - ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice défini par l'arrêté du 2 mai 2007.

		nombre de points	points obtenus
	absence de plans du réseau ou plans couvrant moins de 95 % du linéaire estimé du réseau de collecte hors branchements ;	0	
➔	existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de collecte hors branchements ;	10	10
➔	mise à jour du plan au moins annuelle. (1)	10	10
➔	informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau, année approximative de pose) ;	10	10
➔	existence d'une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations ;	10	10
	localisation et description de tous les ouvrages annexes (postes de relèvement, déversoirs...) ;	10	0
	dénombrement des branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre deux regards de visite) ;	10	0
➔	définition et mise en oeuvre d'un plan pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau ;	10	10
	localisation et identification des interventions (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement) ;	10	0
	existence d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins 3 ans) ;	10	0
	mise en oeuvre d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement.	10	0
	TOTAL	**100**	**50**

(1) cette condition doit être satisfaite pour que le service puisse bénéficier de points supplémentaires

CONFORMITE DE LA COLLECTE

Le service chargé de la Police des eaux considère que la collecte des eaux usées est conforme aux prescriptions de l'arrêté du 22 juin 2007

CONFORMITE DES EQUIPEMENTS D'EPURATION

par rapport à la réglementation générale-arrêté ministériel du 22 juin 2007

- *SAINT GERMAIN sur Vienne - Station d'épuration La Chaussée*

Le service chargé de la Police des eaux considère que les équipements d'épuration sont conformes aux prescriptions de l'arrêté du 22 juin 2007.

- *MARCAY - Station d'épuration Les Champs de Tours*

Le service chargé de la Police des eaux considère que les équipements d'épuration sont conformes aux prescriptions de l'arrêté du 22 juin 2007.

- *SEUILLY - Station d'épuration Les Cassons*

Le service chargé de la Police des eaux considère que les équipements d'épuration sont conformes aux prescriptions de l'arrêté du 22 juin 2007.

- *Taux de conformité pour le service*

Le taux global de conformité des équipements d'épuration par rapport à la réglementation générale est de 100 %.

CONFORMITE DE LA PERFORMANCE DES OUVRAGES D'EPURATION

par rapport à la réglementation générale-arrêté ministériel du 22 juin 2007

- *SAINT GERMAIN sur Vienne - Station d'épuration La Chaussée*

Le service chargé de la Police des eaux considère que la performance des ouvrages d'épuration est conforme aux prescriptions de l'arrêté du 22 juin 2007

- *MARCAY - Station d'épuration Les Champs de Tours*

Le service chargé de la Police des eaux considère que la performance des ouvrages d'épuration est conforme aux prescriptions de l'arrêté du 22 juin 2007

- *SEUILLY - Station d'épuration Les Cassons*

Le service chargé de la Police des eaux considère que la performance des ouvrages d'épuration est conforme aux prescriptions de l'arrêté du 22 juin 2007

- *Taux de conformité pour le service*

Le taux global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration par rapport à la réglementation générale est de 100 %.

CONFORMITE DE L'EVACUATION DES BOUES

Une filière est dite « conforme » si la filière de traitement est déclarée ou autorisée selon sa taille et si le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur. Les refus de dégrillage et les boues de curage ne sont pas pris en compte.

	2010	2011	Variation
Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100 %	100 %	0,00 %

Financement des investissements du service de l'assainissement collectif

TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE

Objet des travaux	Montant de travaux	Subventions accordées	Contributions des collectivités adhérentes
Travaux 3ème tranche assainissement collectif de Candes - Travaux 2ème tranche assainissement collectif de Thizay	120 620 €	22 177 €	

ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2011 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2010	2011
Encours de la dette au 31 décembre	1 130 740,00 €	1 096 428,00 €
Remboursements au cours de l'exercice	72 943,00 €	80 548,00 €
dont en intérêts	44 856,00 €	48 646,00 €
dont en capital	28 087,00 €	31 902,00 €

AMORTISSEMENTS REALISES

	2008	2009	2010	2011
Montant de la dotation aux amortissements	88 000,00 €	92 764,00 €	135 597,00 €	136 408,00 €

Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE

	2010	2011
montants des abandons de créance		58,00 €
dont part délégataire		58,00 €
dont part collectivité		0,00 €
nombre de demandes reçues		
nombre d'aides accordées		
montants des versements à un fonds de solidarité		
dont part délégataire		
dont part collectivité		

OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE

Description	2010	2011

Prix global de l'eau et de l'assainissement

Les fiches ci-après présentent le prix global de l'eau et de l'assainissement, toutes taxes et redevances comprises pour une consommation de référence de 120m³.

PRIX GLOBAL : CANDES SAINT MARTIN

Eau potable	Collectivité : COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA RIVE GAUCHE DE LA VIENNE, affermage du 01/07/2009 avec la société SAUR, Tarif domestique : communauté de communes
Assainissement collectif	Collectivité : COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA RIVE GAUCHE DE LA VIENNE, affermage du 01/07/2007 avec la société SAUR, Tarif domestique : communauté de communes

Prix global eau potable + assainissement collectif

pour un abonné consommant 120 m³

	1er jan 2011	1er jan 2012	évolution
Part de l'exploitant			
du service d'eau potable	84,82 €	87,87 €	+3,60 %
de l'assainissement collectif	130,70 €	134,60 €	+2,98 %
Part de la collectivité			
pour le service d'eau potable	103,20 €	103,20 €	0,00 %
pour l'assainissement collectif	230,00 €	230,00 €	0,00 %
Agence de l'eau			
Redevance de pollution domestique	23,04 €	30,00 €	+30,21 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	18,24 €	24,00 €	+31,58 %
Autre tiers			
pour le service d'eau potable	0,00 €	0,00 €	
pour l'assainissement collectif	0,00 €	0,00 €	
TVA			
pour le service d'eau potable	11,61 €	12,16 €	+4,74 %
pour l'assainissement collectif	20,84 €	21,37 €	+2,55 %
Total TTC			
pour le service d'eau potable	**222,67 €**	**233,23 €**	+4,74 %
pour l'assainissement collectif	**399,78 €**	**409,97 €**	+2,55 %
TOTAL TTC GLOBAL	**622,45 €**	**643,20 €**	+3,33 %

PRIX GLOBAL : LERNE

Eau potable	Collectivité : COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA RIVE GAUCHE DE LA VIENNE, affermage du 01/07/2009 avec la société SAUR, Tarif domestique : communauté de communes
Assainissement collectif	Collectivité : COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA RIVE GAUCHE DE LA VIENNE, affermage du 01/07/2007 avec la société SAUR, Tarif domestique : communauté de communes

Prix global eau potable + assainissement collectif

pour un abonné consommant 120 m³

	1er jan 2011	1er jan 2012	évolution
Part de l'exploitant			
du service d'eau potable	84,82 €	87,87 €	+3,60 %
de l'assainissement collectif	130,70 €	134,60 €	+2,98 %
Part de la collectivité			
pour le service d'eau potable	103,20 €	103,20 €	0,00 %
pour l'assainissement collectif	230,00 €	230,00 €	0,00 %
Agence de l'eau			
Redevance de pollution domestique	23,04 €	30,00 €	+30,21 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	18,24 €	24,00 €	+31,58 %
Autre tiers			
pour le service d'eau potable	0,00 €	0,00 €	
pour l'assainissement collectif	0,00 €	0,00 €	
TVA			
pour le service d'eau potable	11,61 €	12,16 €	+4,74 %
pour l'assainissement collectif	20,84 €	21,37 €	+2,55 %
Total TTC			
pour le service d'eau potable	**222,67 €**	**233,23 €**	+4,74 %
pour l'assainissement collectif	**399,78 €**	**409,97 €**	+2,55 %
TOTAL TTC GLOBAL	**622,45 €**	**643,20 €**	+3,33 %

PRIX GLOBAL : MARCAY

Eau potable	Collectivité : COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA RIVE GAUCHE DE LA VIENNE, affermage du 01/07/2009 avec la société SAUR, Tarif domestique : communauté de communes
Assainissement collectif	Collectivité : COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA RIVE GAUCHE DE LA VIENNE, affermage du 01/07/2007 avec la société SAUR, Tarif domestique : communauté de communes

Prix global eau potable + assainissement collectif

pour un abonné consommant 120 m³

	1er jan 2011	1er jan 2012	évolution
Part de l'exploitant			
du service d'eau potable	84,82 €	87,87 €	+3,60 %
de l'assainissement collectif	130,70 €	134,60 €	+2,98 %
Part de la collectivité			
pour le service d'eau potable	103,20 €	103,20 €	0,00 %
pour l'assainissement collectif	230,00 €	230,00 €	0,00 %
Agence de l'eau			
Redevance de pollution domestique	23,04 €	30,00 €	+30,21 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	18,24 €	24,00 €	+31,58 %
Autre tiers			
pour le service d'eau potable	0,00 €	0,00 €	
pour l'assainissement collectif	0,00 €	0,00 €	
TVA			
pour le service d'eau potable	11,61 €	12,16 €	+4,74 %
pour l'assainissement collectif	20,84 €	21,37 €	+2,55 %
Total TTC			
pour le service d'eau potable	**222,67 €**	**233,23 €**	+4,74 %
pour l'assainissement collectif	**399,78 €**	**409,97 €**	+2,55 %
TOTAL TTC GLOBAL	**622,45 €**	**643,20 €**	+3,33 %

PRIX GLOBAL : MARCAY

Eau potable	Collectivité : SIAEP DE LA REGION DE CHAMPIGNY SUR VEUDE, régie, Tarif domestique : syndicat
Assainissement collectif	Collectivité : COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA RIVE GAUCHE DE LA VIENNE, affermage du 01/07/2007 avec la société SAUR, Tarif domestique : communauté de communes

Prix global eau potable + assainissement collectif

pour un abonné consommant 120 m³

	1er jan 2011	1er jan 2012	évolution
Part de l'exploitant			
du service d'eau potable	0,00 €	0,00 €	
de l'assainissement collectif	130,70 €	134,60 €	+2,98 %
Part de la collectivité			
pour le service d'eau potable	111,00 €	113,40 €	+2,16 %
pour l'assainissement collectif	230,00 €	230,00 €	0,00 %
Agence de l'eau			
Redevance de pollution domestique	23,04 €	30,00 €	+30,21 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	18,24 €	24,00 €	+31,58 %
Autre tiers			
pour le service d'eau potable	0,00 €	0,00 €	
pour l'assainissement collectif	0,00 €	0,00 €	
TVA			
pour le service d'eau potable	7,37 €	7,89 €	+6,98 %
pour l'assainissement collectif	20,84 €	21,37 €	+2,55 %
Total TTC			
pour le service d'eau potable	**141,41 €**	**151,29 €**	+6,98 %
pour l'assainissement collectif	**399,78 €**	**409,97 €**	+2,55 %
TOTAL TTC GLOBAL	**541,19 €**	**561,26 €**	+3,71 %

PRIX GLOBAL : SAINT GERMAIN SUR VIENNE

Eau potable	Collectivité : COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA RIVE GAUCHE DE LA VIENNE, affermage du 01/07/2009 avec la société SAUR, Tarif domestique : communauté de communes
Assainissement collectif	Collectivité : COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA RIVE GAUCHE DE LA VIENNE, affermage du 01/07/2007 avec la société SAUR, Tarif domestique : communauté de communes

Prix global eau potable + assainissement collectif

pour un abonné consommant 120 m³

	1er jan 2011	1er jan 2012	évolution
Part de l'exploitant			
du service d'eau potable	84,82 €	87,87 €	+3,60 %
de l'assainissement collectif	130,70 €	134,60 €	+2,98 %
Part de la collectivité			
pour le service d'eau potable	103,20 €	103,20 €	0,00 %
pour l'assainissement collectif	230,00 €	230,00 €	0,00 %
Agence de l'eau			
Redevance de pollution domestique	23,04 €	30,00 €	+30,21 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	18,24 €	24,00 €	+31,58 %
Autre tiers			
pour le service d'eau potable	0,00 €	0,00 €	
pour l'assainissement collectif	0,00 €	0,00 €	
TVA			
pour le service d'eau potable	11,61 €	12,16 €	+4,74 %
pour l'assainissement collectif	20,84 €	21,37 €	+2,55 %
Total TTC			
pour le service d'eau potable	**222,67 €**	**233,23 €**	+4,74 %
pour l'assainissement collectif	**399,78 €**	**409,97 €**	+2,55 %
TOTAL TTC GLOBAL	**622,45 €**	**643,20 €**	+3,33 %

PRIX GLOBAL : SEUILLY

Eau potable	Collectivité : COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA RIVE GAUCHE DE LA VIENNE, affermage du 01/07/2009 avec la société SAUR, Tarif domestique : communauté de communes
Assainissement collectif	Collectivité : COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA RIVE GAUCHE DE LA VIENNE, affermage du 01/07/2007 avec la société SAUR, Tarif domestique : communauté de communes

Prix global eau potable + assainissement collectif

pour un abonné consommant 120 m³

	1er jan 2011	1er jan 2012	évolution
Part de l'exploitant			
du service d'eau potable	84,82 €	87,87 €	+3,60 %
de l'assainissement collectif	130,70 €	134,60 €	+2,98 %
Part de la collectivité			
pour le service d'eau potable	103,20 €	103,20 €	0,00 %
pour l'assainissement collectif	230,00 €	230,00 €	0,00 %
Agence de l'eau			
Redevance de pollution domestique	23,04 €	30,00 €	+30,21 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	18,24 €	24,00 €	+31,58 %
Autre tiers			
pour le service d'eau potable	0,00 €	0,00 €	
pour l'assainissement collectif	0,00 €	0,00 €	
TVA			
pour le service d'eau potable	11,61 €	12,16 €	+4,74 %
pour l'assainissement collectif	20,84 €	21,37 €	+2,55 %
Total TTC			
pour le service d'eau potable	**222,67 €**	**233,23 €**	+4,74 %
pour l'assainissement collectif	**399,78 €**	**409,97 €**	+2,55 %
TOTAL TTC GLOBAL	**622,45 €**	**643,20 €**	+3,33 %

PRIX GLOBAL : THIZAY

Eau potable	Collectivité : COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA RIVE GAUCHE DE LA VIENNE, affermage du 01/07/2009 avec la société SAUR, Tarif domestique : communauté de communes
Assainissement collectif	Collectivité : COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA RIVE GAUCHE DE LA VIENNE, affermage du 01/07/2007 avec la société SAUR, Tarif domestique : communauté de communes

Prix global eau potable + assainissement collectif

pour un abonné consommant 120 m³

	1er jan 2011	1er jan 2012	évolution
Part de l'exploitant			
du service d'eau potable	84,82 €	87,87 €	+3,60 %
de l'assainissement collectif	130,70 €	134,60 €	+2,98 %
Part de la collectivité			
pour le service d'eau potable	103,20 €	103,20 €	0,00 %
pour l'assainissement collectif	230,00 €	230,00 €	0,00 %
Agence de l'eau			
Redevance de pollution domestique	23,04 €	30,00 €	+30,21 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	18,24 €	24,00 €	+31,58 %
Autre tiers			
pour le service d'eau potable	0,00 €	0,00 €	
pour l'assainissement collectif	0,00 €	0,00 €	
TVA			
pour le service d'eau potable	11,61 €	12,16 €	+4,74 %
pour l'assainissement collectif	20,84 €	21,37 €	+2,55 %
Total TTC			
pour le service d'eau potable	**222,67 €**	**233,23 €**	+4,74 %
pour l'assainissement collectif	**399,78 €**	**409,97 €**	+2,55 %
TOTAL TTC GLOBAL	**622,45 €**	**643,20 €**	+3,33 %